

CitéZarts : lancement des inscriptions 2022-2023

À partir du 6 juin, les personnes désireuses de commencer ou poursuivre leur apprentissage de la musique pourront s'inscrire ou se réinscrire à CitéZarts. Enfants à partir de 5 ans, adolescents et adultes, débutants ou confirmés, tous les publics sont concernés.

Une grande variété de disciplines

Au total, l'école de musique communautaire propose une trentaine d'enseignements différents, depuis l'éveil musical en passant par toutes les familles d'instruments (vents, cordes, percussions, claviers, voix) ainsi que des ensembles vocaux ou instrumentaux pour les adeptes de pratiques collectives. Les styles de musique sont divers : classique, jazz, musiques du monde, musiques actuelles, etc. afin de répondre à la sensibilité artistique de chacun.



Se réinscrire

Les réinscriptions pour les personnes fréquentant déjà CitéZarts seront ouvertes du 6 juin au 13 juillet et s'effectueront en ligne sur la page CitéZarts du site internet du Sud-Est Manceau. Les personnes ayant des difficultés à se connecter sont invitées à se rapprocher du secrétariat de l'école.

S'inscrire

Les nouvelles inscriptions seront ouvertes du 6 juin au 13 juillet et du 23 août au 4 septembre. Elles s'effectueront en personne auprès du secrétariat de CitéZarts durant les permanences suivantes :

- CitéZarts Parigné-l'Évêque : du 6 juin au 6 juillet et du 29 août au 4 septembre les lundis de 13h45 à 18h, les mardis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et les vendredis de 9h30 à 12h30.
- CitéZarts Changé : du 6 juin au 6 juillet et du 29 août au 4 septembre les lundis de 9h30 à 12h30 et les mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. Du 7 au 13 juillet et du 22 au 28 août les mardis et jeudis de 13h30 à 18h00 et les mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. **Une permanence supplémentaire aura lieu le samedi 25 juin de 9h30 à 12h30.**

Contact

Pour plus d'informations, contactez le secrétariat de l'école de musique au 02 43 40 05 82 ou par mail à ecoledemusique@sudestmanceau.com.